

PROCES VERBAL
De la 24^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 16 novembre 2016 à 18 h 15

PRESENTS : Raphaël Perrin, Jean-Daniel Maire, Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Alain Mouret, Isabelle Heurtier (pouvoir à N Lahu-arrivée à la question 5-2), Jean-Louis David, Philippe Passot (arrivé à la question 5-2), Jean-Jacques Baroni, Alexandre Stephan

EXCUSES :

ABSENTS : Jean-Louis Millet, Eliane Grenard,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 novembre 2016, datée du 8 novembre 2016 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Pierre Gresset se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le président soumet à l'examen des membres présents le compte-rendu de la réunion de bureau du 12 octobre 2016. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS OFFICIELLES

2.1. AZIMUT : remerciements

Le président donne lecture des remerciements adressés par Francis Moricheau en qualité de maire de La Pesse pour le prêt de matériel lors du festival. Les membres du bureau se félicitent du rayonnement de cette manifestation sur notre territoire.

2.2. Conservatoire : classement

Le président donne lecture de l'arrêté du ministère de la culture nous informant du renouvellement du classement du conservatoire pour une période de 7 ans en qualité de conservatoire de musique à rayonnement intercommunal. Les membres du bureau estiment que cette reconnaissance et le fruit du travail mené au quotidien par les équipes éducatives. Elle témoigne de la qualité de l'enseignement dispensé et nous permet de délivrer nos diplômes reconnus au plan national.

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1. SICTOM : Délégués ville de Saint Claude

Arrivée d'Alexandre Stephan.

Suite à la modification statutaire validée par le conseil communautaire en date du 28 septembre 2016, il nous appartenait pour la commune de Saint Claude de diminuer la liste des représentants de cette commune d'un membre.

La commune de Saint Claude lors de son conseil du 9/11/2016, nous propose le retrait de Mme Herminia Elineau et de reconduire les autres membres en fonction.

Les membres du bureau valident à l'unanimité la liste des délégués au SICTOM proposée par la commune de Saint Claude et charge le président de notifier la présente décision au SICTOM.

4. PERSONNEL

5. FINANCES

5.1. Médiathèque tête de réseau : avenant aux marchés de travaux

Un avenant a été proposé à la commission d'appel d'offres du 24 octobre 2016 car supérieurs à 5% du montant initial du marché des entreprises. Cet avenant n° 3 au lot 12 – Métallerie – Entreprise Marcou concerne la suppression du garage et les modifications des portails et portillon, pour un montant de -4 680.00 € HT soit -5.40 %.

Le marché après prise en compte de cet avenant passe à 83 374.30 € HT soit 100 049.16 € TTC

Les membres du bureau approuvent à l'unanimité le présent avenant présenté en commission d'appel d'offres et autorise le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

5.2. Salle des Dolines-tarifification

Arrivée de Ph. Passot et Isabelle Heurtier.

Les membres du bureau étudient les tarifs actuellement en vigueur. Après échanges, aucune modification n'apparaît nécessaire.

Les membres du bureau valident à l'unanimité la proposition qui consiste à maintenir les tarifs de location de la salle des Dolines.

5.3. Salles du Tomachon-tarifification

Le président rappelle les tarifs en vigueur et demande aux membres présents si des modifications sont souhaitées. Aucun aménagement ne paraît nécessaire.

Les membres du bureau valident à l'unanimité la proposition qui consiste à maintenir les tarifs de location des salles du Pole du Tomachon.

5.4. Pole du Tomachon : nouvelles locations à CCI et GRETA

CITE HAUT JURA quittera les locaux dépendant de l'immeuble situé à SAINT-CLAUDE, 1, Rue du Tomachon, le 1^{er} décembre 2016.

Suite à la vacance de ces locaux, le GRETA souhaite reprendre une partie des espaces libérés. La surface demandée est de 74 m².

En outre, la CCI souhaite louer une espace disposant de l'accessibilité handicapée. Un bureau de 20 m² peut leur être proposé.

Le prix mensuel au m² appliqué à Cité Haut Jura s'élevait à 5.76 €/m²/mois.

Les membres du bureau proposent de maintenir le tarif de location à 5,76 euros par m² et autorisent le président à signer les baux de location avec les organismes concernés.



6. ECONOMIE

6.1. E-commerce : création de la plateforme – choix du prestataire

Jean Daniel Maire rappelle les finalités de cette plateforme et les démarches engagées avec l'UCI dans ce domaine. Il rappelle que l'objectif est de se doter les commerçants d'un outil leur permettant de gérer leurs ventes de produits sur un site internet et ce de manière totalement indépendante. Un des avantages majeurs de ce type de plateforme est le nombre important de référence qu'elle comporte. Ainsi l'ensemble des commerçants ont plus de poids sur la toile et sont plus visibles que s'ils étaient seuls avec un site internet individuel. Ce type de plateforme met en valeur le territoire et permet à chacun de développer son commerce électronique.

Il rappelle que nous avons validé lors du bureau du 20 juillet 2016, le cahier des charges de consultations des entreprises et qu'un critère de cette consultation reposait sur les références. L'absence de référence étant éliminatoire.

L'ouverture des plis a eu lieu le 26 septembre 2016. Deux entreprises se sont portées candidates : Adeo et AchetezA.

AchetezA a de très nombreuses références en terme de e-commerce collaboratif. AchetezA propose, en ce qui était exigé dans le cahier des charges, de nombreuses fonctionnalités utiles aux internautes comme aux commerçants.

Suite à l'analyse des prestations et compte tenu du cahier des charges, il est proposé au bureau de retenir la Société AchetezA pour un montant de 80 185,32 € HT soit 96 22,384 € TTC toutes options confondues.

Il est rappelé que cette opération doit être portée en cofinancement par la ville de Saint Claude. Une participation de l'UCI restant à définir viendra également appuyée cet investissement.

En parallèle, Jean Daniel Maire fait le point quant aux subventions qui peuvent être sollicitées en matière d'investissement pour ce projet. Il propose au bureau de déposer une demande de subvention au titre du FISAC à hauteur de 30% et de solliciter le conseil départemental sur cette question.

Raphael Perrin rappelle que cette démarche impliquera le recrutement d'un chargé de projet à temps plein au moins au démarrage et qu'il nous appartiendra peut être selon le fonctionnement retenu de faire évoluer notre Office du Tourisme en Office du tourisme et du commerce et de l'artisanat. A ce stade, rien n'est encore acté, tout le travail est désormais à lancer. Il souhaite pour sa part, que l'office du tourisme soit impliqué dès le démarrage de ce projet.

Le président met au vote cette question.

Le bureau retient à l'unanimité l'offre de la société AchetezA, autorise le dépôt des demandes de subventions au titre du FISAC et autres financeurs ou partenaires et autorise le président à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de ce projet.

7. LOGEMENT/HABITAT/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1. Lotissement « Les Orchidées » à Avignon les Saint Claude

Raphael Perrin précise en préambule, que quatre parcelles sont encore disponibles sur le lotissement « Les Orchidées ».

Il présente la demande de M. et Mme Serge ANTEQUERA qui souhaitent réaliser l'acquisition du lot n° 2, parcelle cadastrée sous le n° 658 de la section A d'une contenance de 1 151 m2.



Le président précise aux membres du bureau que le prix de vente a été fixé par le conseil communautaire du 23 janvier 2013 à 32.30 € le m² TVA sur marge comprise et que le conseil communautaire du 12 juin 2013 a donné délégation au bureau pour la cession des parcelles des lotissements « Les Orchidées » et Fontaine-Benoît à Molinges.

Le bureau communautaire autorise à l'unanimité la vente de la parcelle A 658 au profit de M. et Mme ANTEQUERA moyennant le prix de 37 177.30 € TVA sur la marge comprise et autorise le président à signer le compromis de vente assorti de la condition d'un versement par l'acquéreur d'un dépôt de garantie égal à 10% du prix de vente. Le président est également autorisé à signer l'acte de vente et tous documents relatifs à la mise en œuvre de l'opération.

Les membres du bureau souhaitent que cette vente permette de relancer la dynamique et finaliser la commercialisation de ces parcelles.

Jean François Demarchi souhaite savoir quand nous pourrions commercialiser les parcelles des deux lotissements de Chassal et Molinges. Le président précise que les derniers éléments concernant les réseaux secs viennent de nous être transmis et que nous proposerons au prochain conseil d'entériner les prix après attache des maires concernés.

7.2. ARS : consultation délimitation des territoires de démocratie sanitaire

Jean François Demarchi rappelle qu'en 2011, des « conférences de territoires » ont été installées en Bourgogne Franche-Comté. Ces instances de démocratie sanitaire ont été créées pour agir au plus près des besoins de santé des populations. La grande région comptait 5 territoires différents : la Côte d'Or, la Nièvre, la Saône et Loire, l'Yonne et la Franche-Comté. Contrairement à ses voisins bourguignons, la Franche-Comté avait donc fait le choix de ne retenir qu'un seul territoire de santé afin d'organiser une offre de santé régionale.

Il précise que la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016 a remodelé ces instances en les remplaçant par des « Conseils territoriaux de santé ». Le rôle du conseil territorial de santé est renforcé par rapport au rôle des conférences de territoire. Il est le lieu et l'instance qui garantit un exercice plein de la démocratie sanitaire de proximité. Ce conseil contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Programme Régional de Santé, notamment pour ce qui concerne l'organisation des parcours. C'est le niveau de la concertation locale entre élus, professionnels de santé, offreurs de services de santé et usagers.

Il est composé de quatre collèges :

- Professionnels et offreurs de services de santé
- Usagers et associations d'usagers
- Collectivités territoriales
- L'Etat et les organismes de sécurité sociale.

Jean François Demarchi précise tout l'intérêt de cette délimitation. L'idée proposée aux collectivités est de caler la délimitation sur les départements soit 8 territoires :

- Côte d'Or
- Doubs (à l'exception de la zone de Montbéliard)
- Jura
- Nièvre
- Haute-Saône (à l'exception de la zone d'Héricourt)
- Saône et Loire
- Yonne
- Aire urbaine Belfort/Montbéliard/Héricourt/Delle.

Jean François Demarchi rappelle que cette création de cette instance départementale permettra selon lui une meilleure consultation des territoires, y compris des territoires éloignés de la capitale régionale comme le Haut-Jura.

Il souhaite que la Communauté de communes Haut Jura Saint Claude en tant que porteur de projets de santé (Maisons de Santé de La Pesse, de Saint-Lupicin et de Saint-Claude) trouve sa place au sein de ce Conseil territorial de santé.

Philippe Passot demande si le dialogue va être « intramuros » ou si le dialogue sera possible avec nos voisins yonnaxiens. Jean François Demarchi indique que certes les schémas restent un peu rigides mais que les dialogues seront sans doute possibles et l'organisation proposée paraît plus proche et opérationnelle.

Isabelle Heurtier partage cette position et souhaite que notre délibération soit appuyée en remplaçant au sein de cette dernière le verbe « Souhaite » par « Demande » afin de renforcer notre sollicitation.

Les membres du bureau valident à l'unanimité la proposition qui nous est faite de découpage en 8 territoires. Le bureau rappelle que la communauté de communes sera candidate au sein de cette instance afin de pouvoir participer à la dynamique engagée.

8. ENVIRONNEMENT

9. PATRIMOINE/BATIMENTS

10. TOURISME

10.1. Point info/Poste : Les Moussières

Le président rappelle que des travaux de mises aux normes sont nécessaires dans l'actuel point information/poste des Moussières. Par ailleurs, la commune des Moussières souhaite disposer d'un espace lui permettant d'implanter un bar suite à l'acquisition d'une licence.

Raphael Perrin, rappelle que dans le cadre des mutualisations d'emplois, il était nécessaire de réfléchir à cette question de façon opérationnelle.

Aussi, une réflexion a été engagée quant au déplacement du point info/poste sur la salle des Dolines. Ce site apparaît pertinent pour la commune des Moussières et permettrait une mutualisation avec les ventes de pass nordique.

Des travaux d'aménagement sont cependant nécessaires afin d'assurer notamment les conditions d'accueil et d'accessibilité et de gérer les différents usages.

Les travaux peuvent être mis en œuvre pour la saison. Le président détaille aux membres présents la nature des travaux envisagés et les montants concernés. Le montant total des travaux s'élève à 8800,00 euros TTC.

Philippe Passot s'interroge sur la nature des agences postales communales. Il rappelle qu'un vrai besoin de point tourisme se fait sentir sur la commune de Lavans les saint Claude, et plus globalement sur le plateau du Lizon. Le président propose qu'une date de rendez-vous soit prévue avec Véronique Beaud sur cette question.

Les membres du bureau valident à l'unanimité les travaux nécessaires à l'implantation du point information/poste sur la salle des Dolines et autorise le président à engager dès à présent ces travaux.

10.2. Convention Baladaski



Pierre Gresset rappelle que depuis 10 ans, une convention lie la CCSR, la SAEM SOGESTAR, le SMDT Station des Rousses et le SMDT Hautes-Combes repris par la suite par la CCHJSC pour la commercialisation du produit Baladaski. Il s'agit d'un parcours nordique qui offre la possibilité aux skieurs nordiques d'accéder au massif d'altitude par une remontée mécanique (téléski de la Combe du Lac).

Les communautés de communes prennent en charge le renouvellement des panneaux implantés sur leurs territoires respectifs. Il en est de même pour le tirage des affiches et diplômes baladaski. Les tarifs sont fixés d'un commun accord à 9.4 euros pour les adultes et 7.10 euros pour les 6-15ans.

Pierre Gresset précise que les recettes liées à la vente de ce produit sont faibles mais les frais liés à la mise en place du produit le sont également. Baladaski ne doit pas être considéré comme une activité lucrative mais simplement comme une offre supplémentaire permettant de renforcer l'attractivité de nos territoires.

Le bureau valide à l'unanimité la présente convention et autorise le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

11. SPORTS

12. CULTURE

13. SPANC/DEVELOPPEMENT DURABLE

14. ADS

15. COMMUNICATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Le président présente l'ouvrage des Meilleurs Ouvriers de France. Les membres du bureau les remercient pour le travail engagé et les félicitent pour la qualité de l'ouvrage. Jean Jacques Baroni rappelle que cet ouvrage est en vente à l'ASF au prix de 29 euros.
- Le président informe les membres du bureau des arrivées en matière de personnel et présente l'organigramme ainsi remanié. Le bureau souhaite la bienvenue à ces personnes au sein de l'équipe.

Aucune autre question n'étant soulevée, le président remercie les membres présents et lève la séance à 21 heures 30.

Raphaël Perrin
Président

Pierre Gresset
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,
Le 17 novembre 2016

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux communes membres pour affichage.